

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2013 à 18 H 00**

**LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL**

**ORDRE DU JOUR**

**EXPOSE DU MAIRE**

**FINANCES – MARCHES**

- 1 – Budget Eau : décision modificative n° 1
- 2 – Budget Assainissement : décision modificative n° 1
- 3 – Tarifs 2014 de l'eau et de l'assainissement
- 4 – Taxes, tarifs et redevances diverses 2014
- 5 – Archives Municipales : avenants aux marchés de travaux
- 6 – Église du Marthuret - Travaux de restauration du vaisseau central de la nef et du chevet : attribution des marchés de travaux
- 7 – Cimetière paysager : avenants aux marchés de travaux
- 8 – Rue Malouet : avenant au marché
- 9 – Rue et impasse du Couriat, rue de Toulon : avenant pour création de prix nouveaux et augmentation du montant du marché

**RESSOURCES HUMAINES**

- 10 – Tableau des effectifs 2013 : créations et suppressions de postes

**SOCIAL**

- 11 – Réveillon solidaire 2014

**CULTURE**

- 12 – Saison estivale Eclats de Fête 2014 : demandes de subventions
- 13 – Partenariat avec le Comité d'établissement de la région SNCF de Clermont-Ferrand
- 14 – Règlements d'utilisation des salles Dumoulin et Rexy : modifications
- 15 – Partenariat avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)
- 16 – École d'arts plastiques : prêt d'une salle à l'association AVEC pour l'organisation d'un stage
- 17 – Fonds d'Initiatives Jumelage : Comité de Jumelage
- 18 – Fonds d'Initiatives Culture : K-Nyon Coast

**ENFANCE - JEUNESSE**

- 19 – Prestation de service ordinaire : renouvellement de la convention avec la CAF pour la période 2013-2016
- 20 – Tarifs 2014 : prestations aux familles
- 21 – Contrat Enfance Jeunesse : avenant intégrant la Commune de Pessat Villeneuve
- 22 – Fonds d'Initiatives Scolaires : Coopérative scolaire école René Cassin Élémentaire

**QUESTIONS DIVERSES**

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

**IL EST RAPPELE AU PUBLIC QUE LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL**